

Pour commencer







Que dois-je faire avant de pouvoir présenter une demande de règlement d'un conflit auprès du Civil Resolution Tribunal (CRT) (tribunal de règlement des conflits au civil)?

Avant de présenter une demande auprès du Civil Resolution Tribunal (CRT), **vous devez utiliser le Solution Explorer**. Cette ressource contient des renseignements et des outils qui peuvent vous aider à résoudre votre conflit. De plus, vous devriez lire au sujet des [délais de prescription](#) (en anglais) et rassembler vos documents.

Commencez par le Solution Explorer

Il existe une ressource Solution Explorer pour chaque type de conflit. Les renseignements y figurant sont en anglais. Si vous éprouvez des difficultés à lire l'anglais, nous vous encourageons à demander à un membre de votre famille, à un voisin ou à un ami de vous aider à l'utiliser.

Cette [vidéo](#) de trois minutes vous montrera comment utiliser le Solution Explorer.

Immeuble en copropriété 	Petites réclamations 	Accidents de véhicules et blessures 	Sociétés et associations coopératives 
--	---	---	--



Quels types de conflits le CRT peut-il résoudre?

Le CRT peut résoudre les conflits relatifs aux petites réclamations de 5 000 \$ et moins et les conflits impliquant la plupart des accidents de véhicules. Il peut également résoudre les conflits de tout montant relatifs aux immeubles en copropriété, aux sociétés et aux associations coopératives. [Pour en savoir plus](#).



Qu'est-ce qu'un conflit relatif à un immeuble en copropriété?

Les conflits relatifs aux immeubles en copropriété portent sur un large éventail de questions entre les copropriétaires, les locataires, les fractions d'un immeuble en copropriété et les associations de copropriétaires. Ils peuvent porter, par exemple, sur les conflits au sujet des droits de copropriété, des amendes, des voisins, des règlements administratifs et des règles, de la nuisance, de la propriété commune et de la façon dont le conseil des copropriétaires ou la direction d'une fraction tient des réunions, des audiences et d'autres activités. [Pour en savoir plus.](#)



Qu'est-ce qu'un conflit relatif aux petites réclamations?

Les conflits relatifs aux petites réclamations concernent un grand éventail de questions entre les particuliers et les organisations. Il peut s'agir des conflits au sujet de l'achat ou de la vente de biens ou de services, de la construction résidentielle, de certaines demandes de prestations d'emploi, de prestations d'assurance-emploi, de dommages corporels, etc. Le Civil Resolution Tribunal peut régler des petites réclamations jusqu'à concurrence de 5 000 \$. [Pour en savoir plus.](#)



Qu'est-ce qu'un conflit relatif à un accident de véhicule?

Le CRT peut résoudre des conflits lorsque des personnes sont blessées dans un accident de véhicule. Pour les accidents survenus entre le 1^{er} avril 2019 et le 1^{er} mai 2021, il s'agit notamment :

- des demandes d'indemnité jusqu'à concurrence de 50 000 \$;
- de déterminer si une blessure est une « blessure mineure »;
- de déterminer le droit aux indemnités d'accident.

Pour les accidents survenus le 1^{er} mai 2021 ou après, le CRT peut déterminer le droit aux indemnités d'accident élargies et majorées qui ne seront offertes qu'à compter du 1^{er} mai 2021. Dans la plupart des cas, personne ne pourra dorénavant présenter de demande d'indemnité contre la personne responsable d'un accident survenu après le 1^{er} mai 2021. [Pour en savoir plus.](#)



Qu'est-ce qu'un conflit relatif à une société ou à une association coopérative?

Les conflits relatifs à des sociétés et à des associations coopératives peuvent concerner les organismes de la Colombie-Britannique dotés de la personnalité morale auprès du BC Corporate Registry et les associations coopératives

d'habitation et de services communautaires.

Le CRT ne peut pas résoudre les conflits au sujet d'autres types de coopératives, d'organismes non dotés de la personnalité morale, d'organismes dotés de la personnalité morale à l'extérieur de la Colombie-Britannique ou de sociétés à but lucratif. [Pour en savoir plus.](#)



De quels renseignements ai-je besoin pour présenter une demande de règlement des conflits?

Avant de commencer votre demande, assurez-vous d'avoir en main les renseignements suivants :

- les noms, adresses postales, numéros de téléphone et adresses de courriel de tous les requérants;
- les noms et adresses postales de tous les répondants;
- si le conflit concerne un immeuble en copropriété, la dénomination sociale et l'adresse de l'association des copropriétaires (comme indiquées sur le plan d'immeubles en copropriété);
- si le conflit porte sur une fraction d'un immeuble en copropriété, la dénomination sociale (qui se trouve dans les règlements administratifs) et l'adresse de la fraction de l'immeuble en copropriété;
- si votre conflit oppose une entreprise ou une organisation, sa dénomination sociale et son adresse postale. Si vous avez un doute quant au nom de l'entreprise contre laquelle vous avez une réclamation, vérifiez votre reçu ou votre contrat ou communiquez avec le bureau local des permis d'exploitation d'un commerce de la municipalité ou de l'hôtel de ville où se trouve l'entreprise. Demandez le nom exact de l'entreprise et celui de l'exploitant;
- si un répondant est une société ou une association coopérative, sa dénomination sociale;
- une description du conflit, y compris ce qui s'est produit;
- ce que vous aimeriez que l'autre partie fasse, notamment la somme que vous voulez qu'elle vous verse. Notez que le montant maximal que vous pouvez demander pour des petites réclamations auprès du CRT s'élève à 5 000 \$, à l'exclusion des honoraires versés au CRT, des dépenses et des intérêts (sauf si vous avez conclu une entente avec l'autre partie pour qu'elle vous verse un certain taux d'intérêt);

- le nom et les coordonnées de votre représentant, si vous voulez que quelqu'un agisse à votre place dans votre conflit à résoudre auprès du CRT. Si votre conflit porte sur un accident de véhicule impliquant un dommage corporel, vous n'avez pas besoin de l'autorisation du CRT pour être représenté par un avocat. Toutefois, pour tous les autres conflits, vous devrez demander l'autorisation du CRT pour avoir un représentant et expliquer pourquoi il est dans l'« intérêt de la justice et de l'équité » que vous en ayez un;
- une carte de crédit ou un chèque pour payer les [honoraires](#) du CRT;
- si vous ne pouvez pas payer ces honoraires et que vous voulez demander au Civil Resolution Tribunal d'y renoncer, vous devrez fournir des renseignements sur le revenu et la taille de votre ménage ainsi que la valeur de tout bien immobilier que vous possédez.



Quelles sont les règles du CRT?

En vertu de la [Civil Resolution Tribunal Act](#), nous sommes tenus d'avoir un ensemble de règles. Elles ressemblent un peu à un guide d'instructions et contribuent à rendre le CRT juste, transparent et cohérent. [Pour en savoir plus](#)



Est-ce que mon conflit relatif aux petites réclamations relève de la Colombie-Britannique?

Il peut être difficile de savoir où une réclamation doit être faite si elle concerne des personnes qui habitent et des événements qui se produisent dans plus d'une province ou d'un territoire du Canada ou dans d'autres pays.

Le CRT peut avoir besoin de savoir si les événements qui ont donné lieu à la réclamation se sont produits en Colombie-Britannique ou si la personne visée par celle-ci (appelée le répondant) vit dans cette province. Même si ces deux conditions sont respectées, le CRT pourra toujours décider qu'il n'est pas en mesure de résoudre le conflit. [Pour en savoir plus](#)